

Parc de la mer de Corail : la zone côtière Ouest mobilisée

BOURAIL. La Direction des affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie (DAMNC) a rencontré les membres du comité de la zone côtière Ouest (ZCO), la semaine dernière, afin de répondre à leurs questions concernant le projet du parc naturel de la mer de Corail.

Ils veulent en faire partie, et ils le font savoir. Le comité de gestion participatif de la zone côtière Ouest (ZCO), notamment en charge de la protection du lagon, n'a en effet pas été contacté, ni associé, au projet du Parc naturel de la mer de Corail. Depuis février dernier, il a donc réagi, *via* ses prises de position, mais aussi par une lettre adressée aux 32 acteurs du comité, et à tous ceux qui n'ont pas été associés. Suite à ce courrier, la Direction des affaires maritimes (DAMNC) a souhaité venir rencontrer les dirigeants et les membres de la ZCO sur Bourail, afin de leur apporter des précisions concernant le projet. Christophe Fonfreyde, chef de service des pêches de la DAMNC, s'est donc déplacé la semaine dernière sur la commune. « Nous leur avons imposé ce déplacement, trouvant que la Brousse était oubliée dans les acteurs de ce projet pays, pour répondre à l'oral à nos différents questionnements cités dans le courrier », a souligné Dominique Burguière, secrétaire de la ZCO.



PHOTO N.B.

Les membres de la ZCO ont tenu à rencontrer la Direction des affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie pour être éclairés sur le projet du Parc naturel de la mer de Corail, auquel le comité n'a pas été associé.

UN PLAN CONTESTÉ

Une trentaine de participants, représentants coutumiers, citoyens lambda, membres de la ZCO et associations environnementales, acteurs du comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail de Bourail, Moindou, La Foa et Nouméa, ont participé à cette réunion qui s'est déroulée dans les bureaux de la ZCO de Bourail. S'ils se sont dits satisfaits de la rencontre, le comité est prêt à

agir. « Nous avons eu toutes nos réponses. Nous agissons depuis 2008 sur le lagon provincial avec les moyens qui nous sont donnés pour préserver ces diverses richesses. Nous avons d'ailleurs eu une inscription de ce dernier au patrimoine mondial de l'Unesco, rappelle Dominique Burguière. Nous ne pouvons pas rester qu'observateur dans ce genre de projet pays qui nous concerne tous. Ce parc est dans la zone économique

exclusive mais, s'il est fait n'importe comment, toutes nos actions menées en amont dans la zone provinciale seront perdues. »

Le comité n'a donc pas hésité à exprimer sa volonté d'être inclus dans le projet, afin de pouvoir participer, prendre part, partager ses expériences. « Nous avons déjà effectué un plan de gestion à l'échelle provinciale. Pourquoi ne pas avoir pris attache auprès de nous pour avoir des

données à l'échelle pays ? Non, c'est une méthode d'élaboration d'un plan de gestion venue de France qui a été choisie dans ce comité, qui ne fonctionne pas du tout auprès de la société civile qui le dénonce depuis le début (lire ci-contre) », a conclu la secrétaire.

DES SUITES

Et ils n'entendent pas s'arrêter là. « Cette rencontre sera suivie

prochainement d'une réponse écrite de la DAMNC. Une demande que l'on a bien spécifiée ce jour en réunion, et que l'on diffusera sur Internet. Notre esprit au sein de ce comité est la transparence totale auprès des citoyens calédoniens sur nos actions et nos travaux. »

Elle a également fait une demande écrite auprès du président du gouvernement, du haut-commissaire, à Anthony

C'est quoi la ZCO ?

Le comité de gestion participatif de la zone côtière Ouest (ZCO) est une association de loi 1901, qui regroupe cinq communes de la côte Ouest. Il comprend sept collèges de différentes catégories d'acteurs sur le territoire.

« Ce sont les collèges des coutumiers, des aquaculteurs et utilisateurs de littoraux, des opérateurs touristiques, des industries et de la mine, des ONG, de la société civile et des GDPL », souligne Dominique Burguière, secrétaire de la ZCO. Et de préciser : « Son objectif principal entre autres étant de préserver le récif corallien, la bande littorale et la zone tampon ».

Lecren, membre du gouvernement en charge du dossier, et a informé le président de la province Sud, que le comité souhaite être incorporé dans le projet en tant que personnalité qualifiée, comme prévu dans l'arrêté de création de ce comité n°2014-1063/GNC du 23 avril 2014.

De notre correspondante,
Nadège Bège